

**Compte-rendu du Bureau Délibératif**  
**Mardi 26 novembre 2019**

N°	Rapporteur	Intitulé	Exposé des motifs	Délibération	Vote
1	M. TROGRIC	<b>Groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances – Autorisation de signer</b>	Le Bassin de Pompey a procédé au renouvellement du marché d'assurances pour couvrir ses besoins ainsi que ceux des communes membres qui ont adhéré au groupement. Le présent groupement de commandes rassemble 11 membres, 3 de plus que le précédent. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a été désignée comme coordonnateur du groupement pour l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification. Le marché débutera au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans.	<b>AUTORISE</b> le Président à signer les marchés de prestations d'assurances de la manière suivante : Lot 1 : Responsabilité civile : PNAS / AREAS pour un montant de 72 687,27 €. Lot 2 : Véhicules à moteur : ASTER / BALCIA pour un montant de 89 993,85 €. Lot 3 : Dommage aux biens : SMACL pour un montant de 159 892,29 €. Lot 4 : Protection fonctionnelle : SMACL pour un montant de 5 313,96 €. Lot 5 : Protection juridique : SOFAXIS / SHAM pour un montant de 26 456,40 €.	<b>VOTE A L'UNANIMITE</b>
2	M. TROGRIC	<b>Marché subséquent n°1 - « groupement de commandes concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites et prestations associées » Autorisation de signer l'avenant de transfert</b>	Un groupement de commandes concernant le marché cité en objet a été constitué entre neuf membres. Un accord-cadre multi-attributaire a été notifié pour une durée de 24 mois reconductible 1 fois 24 mois, soit 48 mois maximum. Un premier marché subséquent a été conclu dans ce cadre pour une durée de 24 mois, du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020, avec l'entreprise TOTAL ENERGIE GAZ. Durant cette période, l'entreprise TOTAL ENERGIE GAZ et l'entreprise DIRECT ENERGIE ont fusionné et donné naissance à une nouvelle raison sociale, objet de cet avenant de transfert : TOTAL DIRECT ENERGIE.	<b>AUTORISE</b> le Président à signer l'avenant de transfert du Marché subséquent n°1 « groupement de commandes concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites (puissance supérieure à 36 kva) et prestations associées ».	<b>VOTE A L'UNANIMITE</b>
3	M. TROGRIC	<b>Prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey – Avenant n°01 au lot 06 Vitrierie Bâtiments</b>	Suite à l'ouverture de la Structure Multi Accueil « Mirabelle » de Liverdun, en novembre 2018, il est nécessaire d'intégrer la prestation de nettoyage des vitres du bâtiment au lot n°06. Afin de répondre aux besoins, une intervention annuelle est prévue.	<b>APPROUVE</b> le projet d'avenant n°01 au lot n° 06 « vitrierie Bâtiments ». <b>AUTORISE</b> le Président à signer l'avenant n°01 au lot n° 06 « vitrierie Bâtiments » pour un montant annuel supplémentaire de 605,00 € HT.	<b>VOTE A L'UNANIMITE</b>

4	M. TROGRIC	<p><b>Prestations de nettoyage des bâtiments de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey – Avenant n°01 au lot 09 SMA Mirabelle Liverdun</b></p>	<p>Le lot n°09 porte sur le nettoyage de la Structure Multi Accueil « Mirabelle » de Liverdun mise en fonctionnement en novembre 2018. Lors de la passation de ce lot, les locaux du sous-sol n'étaient pas aménagés et il convient à présent de prendre en compte la nécessité de prestations supplémentaires non identifiés et pourtant rendus nécessaires. De plus, une organisation nouvelle pour la prise des repas des enfants nécessite une prestation supplémentaire concernant le nettoyage des vitres face interne du coin repas. Des salissures journalières apparaissent à chaque fin de repas qu'il convient de prendre en compte dans les prestations de nettoyage.</p>	<p><b>APPROUVE</b> le projet d'avenant n°01 au lot n° 09 – SMA Mirabelle Liverdun.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer cet avenant n°01 au lot n° 09 « SMA Mirabelle Liverdun » pour un montant annuel supplémentaire de 1 038,36 € HT.</p>	<p><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
5	M. GRANDBASTIEN	<p><b>Attribution des primes en faveur de l'Habitat Privé</b></p>	<p>Un programme dénommé « Cœur Habitat » œuvre depuis 2014 sur le territoire pour aider à terme à la rénovation de plus de 200 logements privés. Les aides du Bassin de Pompey pour ces enjeux sont calculées sur une base forfaitaire de 15% de la dépense plafonnée à 20 000 € HT. Certains dossiers, en fonction de la spécificité des travaux, peuvent bénéficier d'aides complémentaires ou de déplafonnement.</p>	<p><b>APPROUVE</b> l'attribution et le versement des aides à l'amélioration de l'habitat privé conformément aux tableaux.</p>	<p><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>